



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
6 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

19 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, M. Guillaume HUBERT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

8 excusé(e)s :

M. Pierre AVENET ayant donné pouvoir à M. Yves LE ROUX
Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS
Mme Séverine BUFFERAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGEON
Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à M. Guillaume HUBERT
Mme Fabienne MONTEBAULT ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS
Mme Leslie SALIOT ayant donné pouvoir à M. Sylvain NEVEU
M. Grégory FONTENEAU
Mme Laura ESNAULT

0 absent(e)

Secrétaires de séance : Mme Cécile MARCHAND – M. Sylvain NEVEU

Date de convocation : le 31 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023_11_06_01

Nomenclature : 312

Acquisition d'un terrain auprès de la DIRO au Parc de la Chaîne

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le périmètre d'aménagement du Parc de la Chaîne intègre les parcelles cadastrées ZW n° 130 (2 m²) et ZE n° 138 (99 m²) propriétés de l'Etat.

En application des articles L 204-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme qui accordent aux communes et aux EPCI une priorité d'acquisition sur les projets de cession des biens de l'Etat, M. le directeur régional des finances publiques soumet à la commune de Saint-Aubin-du-Cormier, un projet de cession à la valeur domaniale qui s'établit à 686,80 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte la proposition d'acquisition des parcelles ZW n° 130 et ZE n° 138 pour un montant global de 686,80 €
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

